Sydney, quelle que soit l'opinion que l'on ait sur cette question.

La Nouvelle-Zélande n'a que 825,000 habitants dont une grande partie est agricole. Au contraire, la Nouvelle-Galles du Sud, dont la population est de 1,375,000 habitants, compte des centres industriels très importants, notamment à Sydney et dans ses environs, ainsi qu'une région minière très active, de Port-Stephens à Newscastle.

Missionnaires pillards

LE RAPPORT DU GENERAL VOYRON

Paris, 25 novembre. — M. Clémenceau a eu récemment connaissance du rapport du général Voyron, que M. Waldeck-Rousseau a déclaré ne pouvoir communiquer aux membres du Parlement. Dans le « Bloc », M. Clémenceau fournit sur le rapport des renseignements qu'il est intéressant de reproduire :

Le rapport est daté du 11 février 1901. Il n'a pas moins de cinquante pages. Il fut télégraphiquement demandé par M. de Lanessan à la suite d'une question posée par M. Sembat sur le pillage. Mais « ceux qui croiraient, dit Clémenceau, que le général Voyron relate les pires méfaits des moines, comme le massacre en masse des bonzes d'un couvent de Pékin, sous la direction d'un moine, du Père Favier, seraient dans une profonde erreur. Le général Voyron ne rapporte que ce qu'il est impossible de nier, et cela avec de telles précautions de langage que le souci de ménager les moines éclate à toutes les pages. »

Tel quel, cependant, le document en dit assez long sur les procédés de civilisation évangélique employés pour les missionnaires.

Le général Voyron explique tout d'abord qu'il y eut, dès l'arrivée de nos troupes à Pékin, des actes de pillage individuels, mais que d'une façon générale nos soldats se sont mieux conduits que ceux des autres puissances. Mais bientôt, sous l'impulsion du fanatisme religieux (!), le brigandage allait s'exercer avec une plus considérable envergure :

« C'est le 17 août, écrit Clémenceau, que les digues de la discipline se trouvèrent soudainement rompues par l'exemple du pillage collectif des moines, sous la direction du Père Favier, décoré pour ce fait, en connaissance de cause, par M. Delcassé. Le général Voyron rapporte, en effet, que, le 17 août, on vit arriver devant le palais du prince Li (de la famille impériale), un long convoi de charrettes et de voitures sous la direction de l'évêque Favier et de ses moines, accompagnés de trois ou quatre cents chrétiens indigènes — ainsi que de soldats et matelots français — dont le rapport se garde d'évaluer le nombre. Moines, évêque, chrétiens indigènes, soldats et matelots français s'empressèrent au métier de déménageurs. Ils chargèrent tous leurs véhicules de barres d'argent mises tout aussitôt en lieu sûr. Le Père Favier connaissait le dépôt ; « l'intérêt du ciel » exigeait qu'on appréhendât ce trésor au service de l'Evangile traduit en actes de pillage.

» Le général Voyron, sans fournir, bien entendu, les éléments de son appréciation, évalue à trois ou quatre cent mille francs seulement la somme ainsi volée.

On ignore, ou on veut ignorer, ce qui fut attribué aux chrétiens indigènes ; mais le général Voyron reconnaît que nos soldats, nos matelots reçurent chacun un chèque de 2,000 francs sur la congrégation des sœurs de St-Vincent-de-Paul, à Paris. Curieux aspect des résultats du cœur de pauvreté.

» Un pourboire de 2,000 francs par tête indique évidemment une opération d'énorme valeur. Lorsqu'on apprit dans les cantonnements que les soldats avaient pillé au grand jour sous les ordres d'un évêque, qu'aucune répression ne s'en était suivie et que chaque déménageur avait bénéficié d'un pourboire de 2,000 francs, ce fut une universelle poussée de pillage que la discipline fut impuissante à contenir. Les soldats, déchaînés, se répandirent par la ville, pillant chacun pour son propre compte. Mais, bientôt, l'émulation ayant fait son œuvre, des réclamations se produisirent. Certains, jalousant leurs collègues, se plaignirent de n'avoir pas eu part aux chèques des moines et le général Voyron explique qu'il se vit contraint d'appliquer l'article du Code militaire qui prévoit le pillage.

Le rapport se termine par des considérations générales d'humanité aboutissant au vœu que les articles du Code militaire sur le pillage soient abrogés comme contraires à l'esprit moderne.

CHEZ LES MINEURS

(De nos correspondants)

La règlementation du travail

Paris, 25 novembre. — La commission du travail doit se réunir demain matin pour décider le texte de loi tendant à la réglementation de la journée de travail dans les mines.

Elle a chargé son rapporteur, M. Odilon-Barrot, de lui soumettre les bases adoptées dans la séance de vendredi.

On annonce que M. de Mun, qui est membre de la commission, doit la saisir d'une motion préjudicielle, tendant à laisser, en dehors de toute intervention législative à la commission du travail, le pouvoir de réglementation de la journée du travail.

Cette motion semble devoir être repoussée par la majorité de la commission.

Les envois de gendarmes

LA CARTE A PAYER

Limoges, 25 novembre. — « La France Militaire » annonce que l'éventualité d'une grève générale des mineurs a occasionné le déplacement de plus de trois mille gendarmes dans les divers bassins houillers.

Elle ajoute que les indemnités journalières qui vont leur être attribuées ont été ainsi fixées :

Officiers supérieurs : 7 fr. ; officiers subalternes : 6 fr. adjudants : 4 fr. ; maréchau-des-logis et fourriers : 3 fr. ; brigadiers, gendarmes et gardes : 2 fr. 50.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Travail complet

Hier matin, lundi, tous les mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais ont repris le chemin de la mine. Le nombre des absents est même moins élevé que les autres lundis.

24 CHEVAUX DE HUSSARDS EN FUITE

Lundi matin, 24 cavaliers du 2e hussards venaient de terminer leur ronde de nuit et se trouvaient avoir mis pied à terre à proximité de la fosse numéro deux des mines de Drocourt, dite fosse de Noumégn, à Drocourt.

Soudain, vint à passer une locomotive manœuvrant, laquelle lança un vigoureux coup de sifflet. Les chevaux apeurés prirent la fuite dans toutes les directions.

Inutilement les hussards s'élancèrent à la poursuite de leurs montures, mais ce fut en vain, les chevaux tout harnachés, excités par le sabre qui leur battait sur les flancs, fileront rapidement les uns à droite, les autres à gauche.

Dix chevaux se dirigèrent sur Avion où ils se trouvent cantonnés momentanément ; quatre furent retrouvés dans la journée à Liévin, et les autres à Biache-Saint-Vaast, près de Douai.

Dans sa course, un des chevaux s'est brisé une jambe ; il a dû être abattu.

AUX MINES DE DOURGES

La grève paraît être terminée dans cette concession. Le trait d'hier lundi a été le même que les lundis ordinaires. On y accuse même plus de desventes. Mais cela n'empêche pas la troupe d'être toujours sur pied comme si l'on était en pleine émeute.

La nuit dernière, les patrouilles de dragons et de cuirassiers ont marché comme les nuits précédentes.

A la fosse Mulot, il n'y a pour ainsi dire plus de longues coupes, c'est à peine si une dizaine d'ouvriers restent après leurs camarades. Mais dans les autres puits, une grande partie des ouvriers font encore longue coupe.

DANS LE BASSIN D'ANZIN

A SAINT-SAULVE

A la suite de la réunion de dimanche soir, où le délégué, comme dans toutes les sections du Syndicat, a rendu compte de la dernière séance du Comité à Denain, il fut décidé qu'on enverrait une lettre à l'ingénieur-directeur, pour l'informer de la reprise du travail.

Hier matin, les mineurs ont appris que les descentes ne pourraient s'opérer normalement que vendredi, étant donné l'envahissement de certaines galeries par l'eau, les réfections nécessaires.

La section a décidé alors que le citoyen Bézard serait prié d'intervenir auprès de la Compagnie des mines de Marly pour que d'ici là, les mineurs fussent employés à tour de rôle aux divers travaux de réparations préparatoires.

A ANZIN

C'est dimanche, vers six heures et demie du soir, que le citoyen Podvin, délégué, a, devant plus de trois cents mineurs, rendu compte de la décision de Denain.

Après ses explications, la reprise du travail a été votée à l'unanimité.

Quoi qu'en dise l'Impartial, dans une relation assez fantaisiste, aucune protestation ne s'est produite de la part d'un des trois cents assistants, et non des *cent*, dont parle le journal en question.

La meilleure preuve, c'est l'admirable discipline que les mineurs ont montrée, en se rendant tous, à l'heure de la descente, et en observant le mot d'ordre donné, à savoir de ne descendre qu'après que toutes les lampes auraient été distribuées.

La reprise s'est effectuée dans le calme le plus parfait, et sans le moindre incident, malgré la présence non seulement des policiers ordinaires, mais des agents de la police municipale, dont l'intervention ne s'explique guère.

LES FUSILS SAISIS

Notre correspondant d'Escaudain nous a rendu compte, dernièrement, de la « saisie » des fusils, opérée dans les divers communiers de la région, avec un cérémonial particulier et des précautions fort amusantes.

On pense, que l'ordre (?) étant rétabli dans le bassin, on remettra incessamment à leurs possesseurs des armes que ceux-ci destinaient à détruire quelques corbeaux et dont il fut souverainement puni de les priver.

BOURDES REACTIONNAIRES

Certains journaux annonçant la reprise du travail, mettent fort sérieusement au rang des communes où la grève a éclaté, Raismes-Vicoigne.

Il convient de remarquer que la reprise n'a pu d'aucune façon s'effectuer hier matin, le travail n'ayant pas cessé à la Compagnie de Nœux.

De même qu'une récente information où l'on présentait les mineurs de Vicoigne comme ayant appelé la gendarmerie à les défendre contre les grévistes imaginaires, ce racontar est sinon tendancieux, du moins absolument stupide.

LA LEVEE DU SIEGE

On annonce comme probable, pour ces jours-ci, le départ échelonné des troupes d'invasion.

Pandore lui-même n'est pas fâché de regagner la brigade, les frais de déplacement alloués par le gouvernement étant moindres que ceux dont les Compagnies gratifient les gendarmes quand elles les font venir, et n'étant pas, paraît-il, suffisants, surtout lorsqu'il y a femme et enfants.

LA SERIE CONTINUE

Hier ont été entendus, par M. le juge d'instruction de Valenciennes, plusieurs mineurs de Denain, prévenus du délit officiel, d'entraves à la liberté du travail.

Demain, mercredi, est cité à l'audience correctionnelle Gosse François, 19 ans, mineur, sous la même inculpation.

C'est d'un certain Fromont Arthur, mineur également, qu'émane la plainte.

Le citoyen Descarpentry, délégué d'Haveluy, a été également interrogé.

Il reste à faire la preuve de leur culpabilité (!) Nous verrons à l'œuvre la justice bourgeoise.

LES CABARETIERS

Les cabaretiers s'agitent, protestent, M. le sous-préfet, qui n'en peut mais, en réfère à M. le préfet, qui refuse net de revenir sur ses arrêtés d'embêtement public, et considère toujours les pays comme soumis à la loi martiale.

Qui l'emportera, le bon sens, ou l'arbitraire préfectoral ?

A DENAIN

Tous les mineurs de Denain se sont rendu hier matin au travail, entre quatre et cinq heures, mais vu l'état de certaines voies dans lesquelles des réparations sont nécessaires, une partie des ouvriers ont été invités à attendre à demain.

A la fosse Bilgnières, les deux tiers des ouvriers n'ont pu travailler hier. A la fosse Rœard, 60 ouvriers seulement devront attendre à demain pour la descente.

Les ouvriers qui n'avaient pu reprendre à besogne se dispersèrent dans les estaminets.

Vers dix heures, les ouvriers de la fosse Bilgnières se formaient en groupe, se rendent à Denain. Dans le groupe, un mineur porte un bâton au bout duquel était attaché un cache-nez rouge et un petit tricot d'enfant, ces deux objets liés à l'aide d'un mouchoir blanc.

Les ouvriers arrivaient tranquillement place de la Mairie, à Denain, en chantant. Mais au moment où ils allaient entrer chez le citoyen Bézard, un policier s'élança sur le mineur qui portait le bâton orné du tricot et cache-nez et l'emmena au poste.

Le pauvre policier figurait avoir saisi un embrème séditieux et le brave mineur dut décliner ses nom, prénoms et qualité, comme s'il avait été inculpé d'un crime.

L'incident n'eut pas d'autre suite et on en rit encore à Denain.

A VIEUX-CONDE

Huit cents mineurs assistaient à la réunion qui a eu lieu dimanche soir à la Maison du Peuple, rue Gambetta.

C'est le citoyen Menu, président du Syndicat des mineurs du bassin d'Anzin, qui a constitué le bureau, faisant acclamer les noms des citoyens : Patris Zéphirin, Vantrepotte Gustave, Hartmann Joseph, conseillers municipaux, comme président et assesseurs.

Après avoir adressé quelques paroles de remerciements, le président donne la parole au citoyen Lefebvre, conseiller municipal de Denain et secrétaire général adjoint du Syndicat.

Dans un discours très apprécié, l'orateur est venu apporter des témoignages de son dévouement à la cause des mineurs qui est la sienne et assurant les mineurs de la région qu'il était toujours et en tout temps avec le plus grand désintéressement au faire son devoir, tout son devoir.

Il a ensuite fait un chaleureux appel à l'union et à la solidarité pour assurer le triomphe de la classe minière par la grève générale.

Lefebvre s'est retiré au milieu des applaudissements de toute la salle.

Le citoyen Menu a donné communication du fait local et concernant la musique des mineurs de Vieux-Condé qui, dit-il, en temps de concours fut assez heureuse de demander le concours du citoyen Sireuil, tenancier de la Maison du Peuple, et que, aujourd'hui, voyant sa salle de répétition envahie par les soldats venus défendre les coffres capitalistes, va donner ses répétitions dans une salle appartenant à un musicien d'une autre société. Il critique à cet effet la conduite des ouvriers qui font partie du comité de ladite musique.

Lefebvre reprend ensuite la parole et demande aux ouvriers mineurs de Vieux-Condé de se mettre en grève si la Compagnie venait à faire des victimes.

A PETITE-FORET

Ces quelques jours de grève se sont passés bien tranquillement dans cette section. Presque tous les ouvriers mineurs ont chômé, sauf peut-être une dizaine parmi lesquels un conseiller municipal.

Les réunions données dans cette section ont été calmes et les mineurs ont approuvé chaque fois la conduite de leur bureau.

A la réunion de dimanche, sur l'ordre venant de Denain, la reprise du travail a été proposée et acceptée par tous les mineurs réunis.

Néanmoins, l'impression produite pendant cette réunion, c'est que si les mineurs sont contents de terminer cette grève partielle, ils sont absolument décidés, en cas de grève générale, à lutter sans faiblesse pour leurs si justes revendications.

A FRESNES-ESCAUPONT

Les ouvriers mineurs s'étaient donné rendez-vous à 5 heures, hier matin lundi. La descente a eu lieu à 7 heures du matin.

Les ouvriers qui devaient faire la coupe de l'après-midi, ne reprendront le travail qu'aujourd'hui mardi, à la demande de la Compagnie.

A ABSCON

Le travail est au complet à la fosse Saint-Marck, sous 17 ouvriers sont, hier matin, rentrés à la mine sans incident.

La coupe d'aujourd'hui mardi est commandée pour l'heure habituelle. Il en est de même pour la remonte de 1 heure et demie.

Les ouvriers en général restent indifférents à l'appel qui leur est fait par les porions pour faire la quinzaine Sainte-Barbe. Ils demandent, au contraire, à faire 8 heures et non 12 et 15.

A HERIN ET AUBRY

Le travail a été repris hier d'une façon normale.

Dans des réunions tenues dimanche à Hérin et à Aubry, le citoyen Moreau a rendu compte de la réunion tenue samedi par les délégués et du mandat des citoyens Merzet et Escalier.

Dans ces deux assemblées, après avoir fait voter la reprise du travail, Moreau a tenu à faire constater que le conflit qui, dit-il, ne pouvait avoir d'issue, a été arrêté après le discours du délégué de Saône-et-Loire. Nous possédions, a-t-il ajouté, tous les éléments nécessaires pour accomplir cette besogne, mais il aurait fallu nous écouter.

Un ordre du jour en faveur de la réunion d'un nouveau Congrès minier à Paris, a été acclamé tant à Hérin qu'à Aubry.

Merzet et Escalier à Sin-le-Noble

Aujourd'hui mardi, à 6 heures du soir, établissement Wattelet, aura lieu une grande réunion des mineurs. Les citoyens MERZET et ESCALIER, délégués de la Fédération nationale des mineurs, y prendront la parole.

Aux mines de la Loire

TRAVAIL ET CALME COMPLETS

Saint-Etienne, 25 novembre. — Tous les mineurs travaillent ce matin. Ils sont restés, même ceux de Firminy, fidèles à la discipline syndicale.

Cette a transmis aux autres fédérations la proposition faite par la fédération de la Loire, tendant à l'étude, par un congrès, de la question de la grève générale. Cette proposition sera vraisemblablement acceptée. On peut donc considérer la grève générale comme ajournée jusqu'à la réunion de ce congrès, dans un mois ou deux.

Faits Divers

HORS RÈGION

Naufrage d'un paquebot

DEUX CENTS VICTIMES

New-York, 25 novembre. — On mande de Manille que le steamer « Alta » s'est perdu corps et biens. Il y avait à bord 200 personnes, y compris un assez fort détachement de troupes américaines.

DANS LA RÉGION

Drame mortel

A LOOS

UN OUVRIER ASSOMME D'UN COUP DE MARTEAU

La rue d'Ennequin, à Loos, a été, hier, lundi, en plein jour, le théâtre d'un meurtre qui s'est accompli avec une rapidité telle que les témoins n'ont pas eu le temps de s'interposer.

Ce meurtre a causé, par suite de ces circonstances, une grande émotion dans la petite commune.

VIEILLE HAINE

Deux jeunes gens, Jules Marchand, manœuvre de maçon, né le 4 mars 1880, demeurant rue Faidherbe, 1 et Joseph Vaneste, menuisier, âgé de 19 ans, demeurant rue Carnot, depuis longtemps s'en voulaient, comme nous disent les personnes que nous avons interrogées sur les antécédents des deux héros de ce drame.

Une vieille haine existait entre eux. Pour quel motif ? On ne sait trop encore. Questionnés sur ce point, les gens de Loos prennent des airs mystérieux, ne précisent pas. Les uns parlent de femmes ; les autres donnent à cette mésintelligence les causes les plus futiles.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Jules Marchand et Joseph Vaneste, qui se trouvaient souvent ensemble, ne sympathisaient pas et ne perdaient pas une occasion de se disputer. Souvent ils se rencontraient dans divers estaminets avec des jeunes gens de leur âge, et des querelles éclataient entre eux.

Notamment, il y a environ trois semaines et dimanche, la veille de la scène meurtrière, ils s'étaient disputés ; ils se seraient même battus, déclarent quelques personnes.

Marchand était d'un caractère agressif, querelleur. Vaneste, de son côté, ne cachait pas la rancune qu'il nourrissait contre Marchand.

LA SCENE DU DRAME

Vers 3 heures, hier, Joseph Vaneste se trouvait rue d'Ennequin, en compagnie de son frère, M. Armand Vaneste et causait avec M. Henri Halbaut.

Survint Jules Marchand qui était avec son oncle, M. Jean-Baptiste Marchand, demeurant à Lille, rue des Rogations, 60.

Jules Marchand s'approcha du groupe des causeurs et, se plantant devant Joseph Vaneste, le corps légèrement courbé, la figure en avant, provocatrice, il lui dit :

« Qu'est-ce que tu viens regarder dans les yeux comme tu l'as fait hier ?»

Joseph Vaneste répondit quelques mots inintelligibles. Puis, brusquement, se servant d'un marteau qu'il tenait à la main, il en asséna un coup sur la tête de son agresseur, l'atteignant sous l'oreille et légèrement en arrière.

Jules Marchand se prit la tête à deux mains, pendant quelques secondes sembla suffoqué, et, faisant un demi-tour sur lui-même, comme une masse, tomba.

Le geste de Vaneste avait été si spontané, la scène si rapide, que les témoins n'avaient pu intervenir.

On s'empressa autour de Jules Marchand. Il semblait ne plus donner signe de vie. On essaya de le ranimer, de lui donner des soins ; ce fut en vain.

Des voisins, parmi lesquels M. Olivier, le transportèrent alors chez ses parents, 1, rue Faidherbe.

ARRESTATION DU MEURTRIER

Son coup fait et sans s'inquiéter des conséquences de son acte, Joseph Vaneste avait pris la fuite.

Il avait suivi la rue d'Ennequin, pris la Grande Route.

Revenu de sa stupeur, M. Jean-Baptiste Marchand, l'oncle de la victime, se mit à sa poursuite. Il atteignit Joseph Vaneste en face de la Mairie, au moment où M. Cottignies, commissaire de police de Loos, sortait de son bureau.

M. Cottignies procéda à l'arrestation du meurtrier.

Joseph Vaneste ne savait pas, à ce moment, que Jules Marchand pouvait être mort. Il croyait ne lui avoir porté qu'un coup n'entraînant pas de suites graves. C'est ce qu'il déclara. M. Jean-Baptiste Marchand n'était pas fixé, non plus, étant parti à la suite de Vaneste après avoir vu s'affaler son neveu.

Joseph Vaneste fut maintenu et gardé à vue. Il avait encore sur lui son marteau et ses autres outils de menuisier.

LES PREMIERES CONSTATATIONS

M. le docteur Lesne, de Loos, fut mandé aussitôt, près de la victime. Il ne put que vérifier le décès.

En présence de M. Cottignies, il procéda aux premières constatations.

En outre de la plaie faite par le marteau, Jules Marchand porte une ecchymose sur le nez et une sur la joue droite. Il a pu se les faire en tombant.

Le docteur Lesne fait des réserves sur la cause de la mort, l'endroit où a été frappé Marchand n'étant pas un centre essentiellement vital. Lorsque celui-ci a été atteint, il a pu éprouver une commotion cérébrale ou une syncope qui aura provoqué l'arrêt du cœur.

L'autopsie établira ce fait très-important au point de vue de la culpabilité. Elle sera pratiquée à Lille. Ce matin, le corps de Marchand sera transporté à la Faculté de Médecine, vers 11 heures.

TRANSPORT DU PARQUET

M. Cottignies, après avoir mis en sûreté Jules Marchand, téléphona au parquet de Lille.

Dans la soirée, un peu après 5 heures, M. Davaine, juge d'instruction, M. le Huérou Le Kérisel et un greffier se sont transportés à Loos.

Les magistrats ont interrogé les témoins qu'ils ont pu voir et les parents de la victime.

CONFRONTATION

Une confrontation émouvante a eu lieu ensuite. Elle a duré 10 minutes.

Joseph Vaneste a été amené devant le corps de sa victime. Il ne savait pas encore qu'elle était morte.

Il a pleuré ; il a protesté qu'il n'avait ni prémédité son acte ni voulu tuer son adversaire.

Il a ensuite été interrogé, et deux gendarmes d'Haubourdin, Lecocq et Lebas, qui se trouvaient à Loos pour une enquête, ont veillé à son transfert à la prison de Lille.

INTERVIEW D'UN TEMOIN

Le parquet est reparti pour Lille vers 6 h. A ce moment, nous trouvons, devant les grilles de la Mairie, un des témoins du drame de l'après-midi, M. Halbaut, en quête du commissaire de police qui l'a fait appeler.

Nous l'interrogeons. M. Halbaut est un jeune homme de 19 ans ; ébéniste de son métier ; il demeure 64, rue d'Ennequin.

— Je suis encore tout bouleversé nous dit-il, de la scène à laquelle j'ai assisté.

» Je causais, vers 3 heures, rue d'Ennequin, avec les frères Vaneste.

» Comme j'ai l'entreprise de maisons à construire, Joseph Vaneste, qui est menuisier, me disait que j'aurais dû lui confier la menuiserie, que le travail en aurait été très-soigné.

» Arriva Jules Marchand...»

Et M. Halbaut nous fait le récit du drame tel que nous l'avions eu d'autres personnes et tel que nous l'avons rapporté.

Il ne sait pas ou ne veut pas dire les motifs de haine qui existaient entre Marchand et Vaneste, mais il constate que cette haine existait.

LA CHAMBRE DU MORT

Comme nous le disons, ce meurtre a causé à Loos une grande émotion. Durant toute l'après-midi et toute la soirée, des groupes compacts d'hommes n'ont cessé de rendre visite à la victime.

C'est même avec peine qu'on peut se frayer un passage à travers l'étroite ruelle, d'un côté bordée par une palissade et de l'autre par des maisons, jusqu'à l'habitation des parents de Jules Marchand.

Celui-ci est étendu, dans une pièce exigue au rez-de-chaussée, sur un petit lit en fer. Il semble reposer ; les traits ne sont pas contractés.

A la joue droite se voit une plaie, large comme une pièce de 2 francs ; sur le nez, une éraflure et, au-bas de l'occipital gauche, derrière l'oreille, une petite blessure large de moins de 2 centimètres. C'est celle qu'a faite le coup de marteau de Joseph Vaneste.

Aux murs de la petite chambre, de nombreux chromos sont appendus parmi lesquels dans deux cadres, le portrait de Sadi-Carnot et un diplôme d'honneur, délivré lors d'un concours de bébés à Lille.

Sur le lit, une assiette dans laquelle pleuvent les gros sous des visiteurs.

Joseph Vaneste n'est pas trop mal noté, malgré une condamnation qu'il a encourue pour coups.

De son côté, Jules Marchand avait été plusieurs fois condamné, également pour coups. Il allait partir au service militaire et devait être dirigé, un de ces jours, sur l'Algérie.

La préméditation devant être écartée, il se pourrait que Joseph Vaneste ne fut poursuivi que pour coups et blessures ayant occasionné la mort, sans intention de la donner.

Il a un frère et deux sœurs. Ses parents sont de braves ouvriers. Son père est dans la désolation. Il pleurait, hier soir, en cherchant, lorsque nous l'avons rencontré, M. Cottignies pour demander à celui-ci des renseignements.

ASSASSINAT

à Arques

UNE VIEILLE FEMME ETRANGLÉE

Dimanche matin, au moment où s'écoulait la foule énorme qui s'était pressée aux obsèques de M. Soutry, une nouvelle grave jetait l'émoi et la consternation dans la ville d'Arques. On racontait qu'un individu, étranger à la commune, avait assassiné pour la voler, Madame Dubuisson, à Haut-Arques.

Cet événement n'était que trop vrai. Nous avons pu nous procurer des renseignements très-précis. Les voici :

LE CRIME

Vers 11 heures du matin, alors que son mari était parti à l'enterrement, Mme Rousset Léonie, femme Dubuisson, âgée de 65 ans, était chez elle, en train d'éplucher des pommes de terre, quand un individu entra soudain dans sa maison.

Il lui demanda brusquement de l'argent. Sur son refus, il la saisit à la gorge, lui donna des coups de genou dans le ventre. Puis, saisissant le couteau qu'elle avait à la main, il le lui plongea dans la gorge.

Le bandit fouilla alors les meubles ; ne trouvant rien, il revint plusieurs fois sur sa victime, lui demandant toujours de l'argent.

Pour se débarrasser de lui, elle lui indiqua un endroit quelconque, et pendant qu'il cherchait, quoique baignée de sang, elle rassembla ce qui lui restait de force et se traîna chez une voisine, pour demander du secours.

Le meurtrier prit la fuite. Plusieurs personnes lui donnèrent la chasse. Il allait être atteint quand, se tournant soudain sur ses poursuivants, il braqua sur eux un revolver, en s'écriant : «Le premier qui avance, je le tue.»

Devant cette menace, il y eut un temps d'arrêt dans la poursuite. Le coquin mit à profit cette minute d'hésitation. Il prit l'avance et on le perdit bientôt de vue.

Les gendarmes d'Arques et de St-Omer, prévenus, cernèrent la forêt de Clairmarais, où on supposait qu'il s'était réfugié. La gendarmerie étant insuffisante — elle est presque tout entière aux mines en ce moment — des dragons furent requis, et avec l'aide des gardes-forestiers, on battit tout le bois. Les recherches furent vaines.

LE MEURTRIER

Nous avons dit que ce sinistre individu est étranger à la commune. Cependant, on l'y avait vu plusieurs fois depuis quelques temps.

Il y a une semaine, il s'était présenté déjà chez Madame Dubuisson sous le prétexte d'acheter de la paille. Mais ayant rencontré M. Dubuisson et son domestique, il s'était retiré.

D'autre part, il avait fait la même démarche dans d'autres maisons, ce qui fait supposer qu'il prenait ses renseignements pour préparer un mauvais coup.

Hier matin, le meurtrier s'était fait raser chez un coiffeur d'Arques, et cette circonstance a permis de donner à la justice un signalement très net et très complet.

C'est un homme d'une trentaine d'années. Il était vêtu d'un complet de velours marron, coiffé d'une casquette noire et il portait au cou un foulard ou le rouge dominait.

Plusieurs personnes l'ont vu rôder, dans la matinée, rue de Bayonne.

Certains indices font supposer qu'il est l'auteur des vols audacieux que nous avons signalés ces temps derniers, notamment le vol chez M. Lengagne-Baudens à Haut-Arques et tout récemment le vol rue des Quatre-Faces, à Arques.

Dans la matinée d'hier, un autre vol a été commis, chez M. Castelain-Derosiaux. On y a dérobé des bijoux et un vieux revolver.

LA VICTIME

La malheureuse victime de ce forfait est dans un état très grave.

Dès qu'on eut appris le crime, M. le docteur Alexandre fut appelé. Il courut chez Mme Dubuisson et la trouva sans connaissance. Le pouls de celle-ci avait presque complètement cessé de battre et l'hémorrhagie avait été si abondante qu'on redoutait d'un instant à l'autre une issue fatale.

Mais, dans l'après-midi, une légère amélioration a été constatée. La pauvre Madame Dubuisson avait recouvré ses sens et c'est elle même qui a fait le récit du crime tel que nous venons de le raconter.

La justice immédiatement informée, s'est transportée sur les lieux. M. L'Eleu, juge-suppléant, a commencé l'enquête, en même temps que M. le docteur Paul Mantel a fait les constatations médico-légales.

Nous n'avons pas besoin de dire quelle émotion ce crime a causée à Arques, où la population est si calme et si tranquille, d'autant plus que la victime y est très estimée et appartient à une famille des plus considérées dans la commune.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette dramatique affaire.

Une vieille femme bâillonnée et assommée

A NIEPPE

Dimanche, vers dix heures du matin, un individu qui ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice est entré chez Mme Verague, fermière, quartier de l'Epinette et, en l'absence du fils de la pauvre vieille qui est âgée de 82 ans, il a frappé celle-ci et lui a enfoncé dans la bouche un mouchoir pour l'empêcher de crier.

Il a pris dans un meuble qu'il a forcé, une somme de quarante francs et s'est sauvé.

Mme Verague a repris ses sens après une demi-heure et a pu appeler. Son état n'est pas grave.

L'enquête ouverte permet d'espérer que le bandit qui a failli tuer la fermière sera connu sous peu.

Le Congrès d'Aniche

Nous recevons trop tard pour l'insérer aujourd'hui, le compte-rendu du Congrès tenu à Aniche par la Fédération du Parti Socialiste Français.

Nous le publierons demain.

FEUILLETON DU 27 NOVEMBRE — N° 3

LA VENGEANCE DU MINEUR

Grand roman régional inédit

par

Jules de GASTYNE

I

Qu'avait-il vu ?

Il montait si vite, écrasant les arbustes et les fleurs que Jacques avait peine à le suivre.

Le forçat, depuis qu'il était dans le jardin, avait eu le temps de bien regarder et voici ce qu'il avait vu.

Un jeune homme, ce devait être ce Gaëtan de Marines, le fils de sa victime, se tenait debout contre la vitre, le visage vers la lampe.

Au dehors on ne voyait que son profil éraflé d'une lueur rougeâtre et ses épaules un peu grêles.

Il devait avoir vingt-deux ou vingt-quatre ans. Il était de taille moyenne, mince, blond, avec des moustaches hérissées, des rides dédaigneuses déjà, rides factices que la vanité avait creusées comme pour donner à sa physionomie antipathique un caractère d'insolence agressive.

Le gentleman semblait chez lui dans cette maison assez modeste d'ailleurs. Il roulait une cigarette entre ses doigts aux ongles longs et sortait une boîte d'allumettes lorsqu'une jeune femme était entrée et présenta au fumeur la bougie qu'elle tenait à la main.

Cette fois, Pierre Chambon avait vu les deux faces des jeunes gens éclairées par la lueur crue et il avait reconnu Madeleine.

C'était sa fille cadette, celle qu'il avait laissée encore fillette, allant à l'école, babillarde et curieuse.

Il la retrouvait superbe, la plus jolie fille du pays, comme l'affirmait Jacques, mais déshonorée déjà comme l'autre, comme Geneviève.

Et il s'était précipité.

Le père traversa le jardin, ouvrit une porte ; il entra et appela :

— Madeleine !

La jeune fille eut peur sans doute de cet intrus qu'elle n'avait pas entendu venir et qui était chez elle, l'appelant par son petit nom.

Car le forçat eut le temps de se diriger vers le petit salon, guidé par la lueur de la lampe et de se montrer sur le seuil au moment où le maître du logis s'apprêtait à venir voir ce qui se passait.

Madeleine cria :

— Mon père !

Elle l'avait reconnu tout de suite.

Il était changé cependant, avec une barbe très grise, un teint brûlé, des yeux caves, une allure farouche.

— Mon père !

— Oui, ton père, l'assassin de monsieur de Marines.

Il désignait Gaëtan stupéfait.

C'est moi qui ai tué le père de cet homme, je l'ai tenu sous mon genou et je l'ai étranglé ! Et j'y ai eu du plaisir, je te le jure !

Pour se révolter contre ces paroles cruelles, il eût fallu être un autre homme que Gaëtan de Marines.

Entre ce rejeton d'une race gâtée et le forçat, dont les muscles avaient pendant trente-cinq ans, accompli un dur labeur, la lutte n'était pas été égale, surtout que le vieux était dans un état d'esprit effrayant.

Avec son instinct de femme habile, Madeleine comprit qu'elle devait intervenir, se mettre entre le nouveau venu et celui qui s'était reculé, livide, les yeux fous de terreur.

— Mon père ! Vous êtes gracié ?

— Non, on ne me fait pas grâce à moi. Mais j'ai fini ma peine... me voici.

Et brutal.

— C'est ton amant, cet homme ?

Elle hésita.

— Non.

— Si ! Je le sais bien, qu'il est ton amant ! Il est d'une race qui prend plaisir à déshonorer... Tu n'étais pas mauvaise, toi, mais il t'a pervertie peu-à-peu. Il t'a donné un peu de bien-être... et tu t'est livrée...

— Je vous jure...

— Et avec le fils de ma victime !... Car j'ai tué son père ! le père de ce petit être sans courage, si vil qu'il n'a d'autre désir que de se sauver... Il ne cherche même pas à te garantir contre ma colère.

Gaëtan crut devoir se montrer.

— Monsieur, fit-il en s'avançant.

Mais l'autre leva la main et avança le cou :

— Vous dites ?

Le jeune homme recula.

Jacques Mandoret demeurait dans l'ombre du couloir.

Le père fit deux pas dans le salon :

— Peut-il être lâche et infâme pour souiller l'autre fille de l'assassin de son père !... Après tout, peut-être est-ce pour venger... mais non ! Il est incapable même de ce sentiment... Il t'a prise parce que tu es jolie, que tu flattes sa vanité et son avarice. Il te paie peu... il ne songe plus à son père... Il a été heureux d'en hériter. Je la connais bien, cette espèce-là ! C'est pour ça que trente millions de français suent sang et eau, et meurent de misère... ou au bagne...

— Monsieur ! reprit Gaëtan, votre fille m'aime...

— Non ! Elle ne vous aime pas, mais elle a été salie... Et puis, tenez, ne me parlez pas ! Je serais capable dans un mouvement de révolte de vous écraser aussi !

Il était si effrayant que Madeleine lui prit le bras.

— Mon père ! Je vous jure que j'ai de la joie à vous retrouver ! Pourquoi gâter par une scène ?...

Il interrompit.

— Moi aussi, j'ai du plaisir à te voir. Depuis cinq ans, je pense à toi, j'évoque ton image... seulement je ne me doutais pas que je te reverrais souillée par les caresses d'un de ces misérables... Tu étais seule, belle, ils sont venus rôder autour de toi... C'est pour eux que nous faisons de jolies filles !

Sur un geste de Gaëtan.

— Pour vous, cela semble inouï, c'est vrai ! Des ouvriers se tuent au travail, se privent de pain, meurent sur un grabat, pour donner à leurs fillettes du charme et de l'esprit... Et lorsqu'ils ont passé vingt ans à cette œuvre, il vient un bonhomme comme vous, plus vieux souvent, les moëlles vides, le cœur sec, avec des vices, des petits vices ignobles... et ça nous prend nos enfants !

Il râlait.

— Oui, je m'en doutais !... Je me doutais que mes filles étaient trop belles pour ne pas être la proie de ce monde !... et alors moi... moi je vais demeurer seul,... plus déshonoré par la conduite de mes filles que par mon crime !...

— Mon père !...

— Oui ! Oui !... Il n'est pas un ouvrier dans la région qui ne m'ait conservé son estime après ma condamnation !

Jacques Mandoret s'avança.

— C'est vrai, fit-il !

Madeleine eut un mouvement de frayeur à la vue du jeune ouvrier.

Pierre continua :

— Ils m'ont tous approuvé d'avoir tué le père de ce piteux séducteur, comme ils m'approuveraient encore si je recommençais.

Les épaules se relèvent dans un geste furieux.

Gaëtan eut envie d'appeler au secours. Madeleine s'accrocha de nouveau aux épaules du forçat.

— Mon père, je te le jure...

— Non, je ne recommencerai pas... pas aujourd'hui, dit Pierre Chambon.

Et d'un ton désolé :

— Mais je serai tout de même un objet de pitié... et ceux qui ont applaudi à mon crime ne comprendront pas que je vive dans un pays où ma fille...

Changeant brusquement de ton.

— Tu